



Salaire au mérite des fonctionnaires Un vieux cheval de bataille dogmatique !



Toulouse, le 20 février 2018

Avec « Action publique 2022 », le discours anti-fonctionnaires est toujours aussi violent, dogmatique et mensonger. Le gouvernement dit vouloir instaurer "enfin..." la rémunération au mérite pour les fonctionnaires. Il y a plus de vingt ans qu'elle a été introduite dans nombre d'administrations de l'Etat !!! Mais parce qu'il faut servir la cause libérale, silence radio on n'en parle pas !

Quelques rappels s'imposent comme celui de l'évolution des primes dans le net à payer. Elles ne dépassaient pas 10% du net en 1990, elles atteignent 25 % aujourd'hui, voir 30% et plus pour les cadres. On l'aura compris, il ne s'agit pas là, des scandaleuses "primes à la casse des services" dont se gavent quelques hauts fonctionnaires. **On se demande d'ailleurs quelle est l'unité de mesure pour les affubler de ce sobriquet !**

De plus, un décret du 29 août 2011, institue une prime d'intéressement à la performance collective des services dans les administrations de l'Etat.

Le salaire au mérite des fonctionnaires par les chiffres : un exemple parmi tant d'autres.

La prime dans le net à payer : un Technicien Supérieur du Développement Durable (Catégorie B) dans un service du Ministère de l'Ecologie en Haute-Garonne. Il gagne 2.122 euros nets par mois dont 495 euros de primes (au nombre de deux), soit 23,3% de son net à payer non pris en compte dans le calcul de sa retraite. S'ajoute le blocage du point d'indice qui selon les chiffres de l'INSEE, conduit depuis 2000, à une perte de pouvoir d'achat de 244 euros/mois pour la catégorie C, 316 euros/mois pour la catégorie B (3.792 euros/an, soit près de deux mois de salaires dans cet exemple), 486 euros/mois pour la catégorie A et 641 euros pour la catégorie A+.
Autant d'argent qui n'alimente pas l'économie réelle du Pays !!!

Modulation au mérite : La plus importante de ces deux primes est modulée avec un coefficient allant de 0,90 à 1,10 pour lui et ses 64 collègues du service, soit un différentiel de 867 euros sur l'année entre le plus haut et le plus bas (22% de modulation). **Cette modulation tient compte des résultats de l'agent par rapport aux objectifs fixés à l'entretien d'évaluation de l'année précédente.**

Comble du cynisme, l'enveloppe est fermée, réduction des dépenses oblige. **Résultat, pour tout agent déposant un recours pour être augmenté, un autre doit être diminué !** L'administration gère son dilemme en tentant de rejeter le maximum de recours en CAP et pire, en faisant du chantage aux élu(e)s du personnel: "*dites nous lequel on diminue..*". Ainsi, les droits et garanties statutaires sont bafoués!!

C'est la guerre du seul contre tous ! C'est à l'opposé d'une administration au service des usagers avec des personnels sereins et motivés. En effet, si l'on ajoute le Lean management également en cours, comme dans le privé, de plus en plus d'agents "pètent les plombs" avec ce système.

ACTION PUBLIQUE 2022 : c'est NON !!!



LE 22 MARS 2018
PAR LA GRÈVE ET LES MANIFESTATIONS

- ✓ Pour une valorisation immédiate des salaires ;
- ✓ Contre l'augmentation de la CSG ;
- ✓ Contre la rémunération au mérite !!!

LUTTER PLUS  **pour GAGNER PLUS** 